



Le Programme des équipements publics de la ZAC Robert Picqué

Villenave d'Ornon – Avril 2025

Préambule

La ZAC Robert Picqué à Villenave d'Ornon est portée par Bordeaux Métropole. Elle a été créée par délibération du Conseil Métropolitain le 6 décembre 2024.

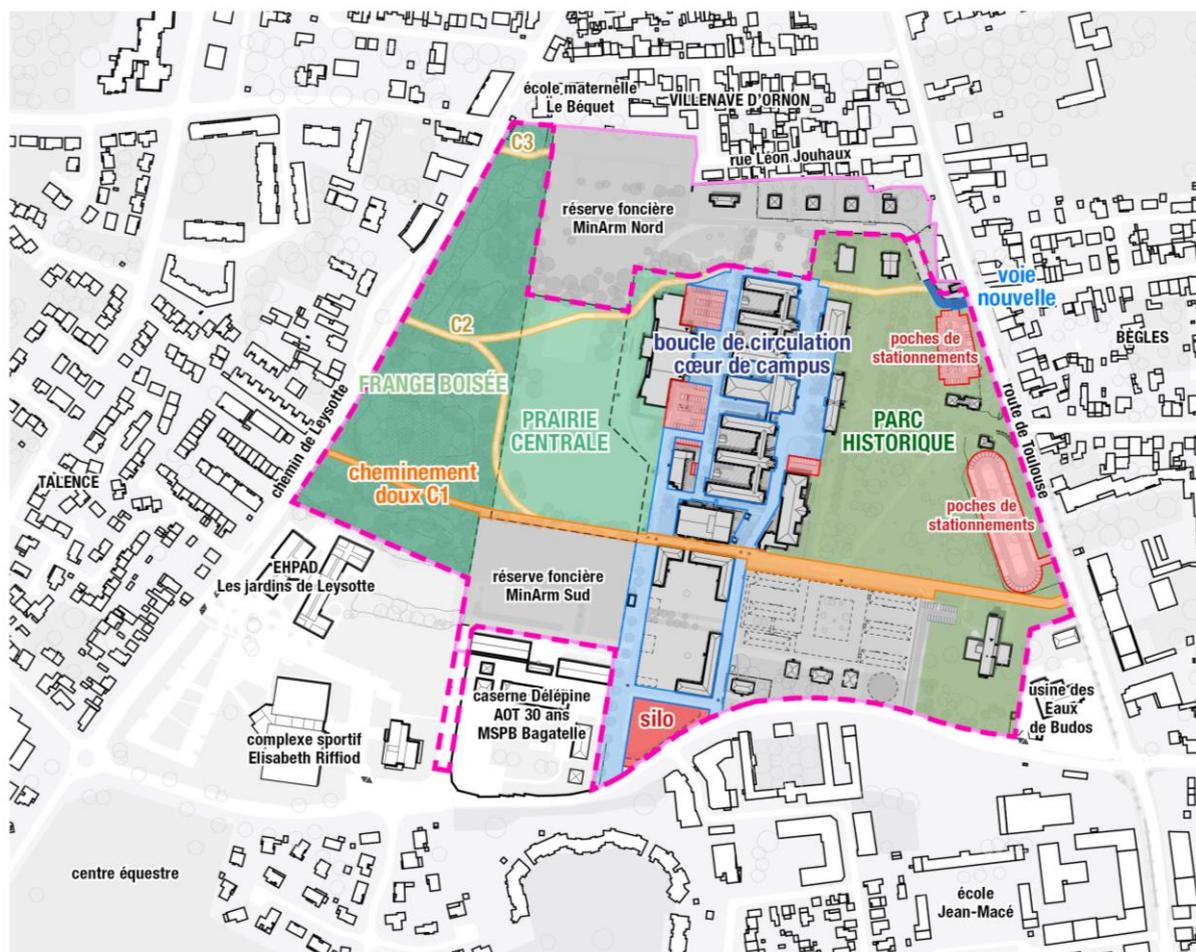
Par délibération en date du 7 février 2025, le conseil de Bordeaux Métropole a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC conformément aux dispositions de l'article R 311-7 du code de l'urbanisme.

Le conseil municipal de Villenave D'Ornon a délibéré le 28 janvier 2025 sur le projet des équipements publics de la ZAC validant le principe de la réalisation de ces équipements, les modalités de leur incorporation dans son patrimoine et, le cas échéant, sur sa participation au financement.

Conformément aux dispositions de l'article R 311-8 du code de l'urbanisme, la Métropole doit approuver le programme des équipements publics de la ZAC.

Programme des équipements publics

Le programme des équipements publics de la ZAC Robert Picqué à Villenave d'Ornon est illustré par le plan ci-dessous et détaillé dans le tableau figurant page suivante.



Plan des espaces publics de la ZAC, source équipe Anyoji Beltrando

LE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS – ZAC ROBERT PICQUE – VILLENAVE D'ORNON

Le programme des équipements publics est arrêté à un temps T. Sa bonne réalisation est notamment conditionnée par le coût final des travaux. Aussi, il est précisé qu'un programme des équipements publics modificatif pourra être réalisé en cas d'évolution significative du projet, des équipements ou encore de l'affectation des participations et/ou de leurs montants.

Le programme des équipements publics de la ZAC Robert Picqué prévoit la répartition ci-dessous.

Equipements publics d'infrastructures							
Désignation	Maîtrise d'ouvrage	Domanialité future	Futur gestionnaire	Montant prévisionnel € HT (valeur 2025)	Modalités de financement (€ HT)		
					ZAC	Bordeaux Métropole	Ville
Parc historique	Aménageur	Ville	Ville	1 739 814 €	1 739 814 €	0	0
Prairie centrale - clairière	Aménageur	MinArm* en partie Ville en partie	Ville (AOT ou délégation de gestion du MinArm*)	862 937 €	862 937 €	0	0
Frange boisée	Aménageur	Bordeaux Métropole	Ville (délégation de gestion de BM)	1 049 305 €	1 049 305 €	0	0
Cheminements doux C1 à C3	Aménageur	Bordeaux Métropole	Bordeaux Métropole**	1 988 841 €	1 988 841 €	0	0
Boucle de circulation – cœur de campus	Aménageur	Bordeaux Métropole	Bordeaux Métropole**	6 450 068 €	6 450 068 €	0	0
Voie nouvelle	Aménageur	Bordeaux Métropole	Bordeaux Métropole**	131 634 €	131 634 €	0	0
Poches de stationnement aérien	Aménageur	Bordeaux Métropole ou opérateur de stationnement	Opérateur de stationnement	1 965 052 €	1 965 052 €	0	0
Parking silo	Opérateur de stationnement	Bordeaux Métropole ou opérateur de stationnement	Opérateur de stationnement	- €	- €	0	0
Total				14 187 650 €	14 187 650 €	- €	- €

*MinArm : Ministère des Armées

**En ce qui concerne les ouvrages gérés par la Métropole, la commune de Villenave d'Ornon conserve, selon sa compétence, la gestion des équipements d'éclairage public et vidéosurveillance, de mobilier urbain et d'espaces verts (hors alignement de voiries).

Les montants présentés ci-dessus comprennent les dépenses liées aux travaux (environ 13 687 650 € HT) et aux réseaux concessionnaires (environ 500 000 € HT) soit au total 14 187 650 € HT.